

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

# **CASAMANCE : BOULIMIE A TRANSACTIONS MULTIPLES SUR LES MASSIFS FORESTIERS**

- Environnement -

Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2013

---

**Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde**

---

**Les réserves forestières de la Casamance, au Sud du Sénégal, sont en sursis. A la proportion actuelle des exploitations, le processus de disparition des espèces protégées est sans équivoque alors que déjà les stigmates de destruction massive sont perceptibles sur l'environnement. La région de Sédhiou, la zone Nord, frontalière à la Gambie, est pillée à outrance. L'enjeu est essentiellement commercial et savamment orchestré par des chinois basés en Gambie, avec en toile de fond, une complicité diverse dont celle là même des agents des eaux, forêts et chasses, sensés « périr, pour sauver la nature ».**

source : [www.sudonline.sn](http://www.sudonline.sn) - 31/08/2013

Le rouleau compresseur de destruction massive des forêts de la Casamance broie tout sur son passage. Le processus a redoublé de cadence, ces cinq dernières années, à la faveur d'une insécurité croissante exacerbée par une rébellion indépendantiste armée. Dans la région de Sédhiou, c'est la partie Nord, frontalière de la Gambie voisine, qui fait l'objet de cette délinquance organisée en série et en réunion. Ce trafic implique plusieurs segments de la population civile, des paramilitaires et administratifs. L'enjeu dépasse les frontières du Sénégal et ouvre les vannes à de puissants lobbies chinois retranchés en Gambie. Pis, tous s'accordent à attester de la complicité locale qui met en péril le couvert végétal.

Le président du conseil rural de Tankon Samba Sayandé Diallo, élu le 25 janvier 2013 à la suite du décès, le 8 du même mois, de son prédécesseur Samba Sayandé Diop, serait trempé dans une affaire de fraude sur le bois. Plusieurs témoignages à charge lui attribuent des coupes abusives de bois qu'il exporterait vers le pays de Yaya Jammeh. Parmi les cinq témoins réputés être de vaillants défenseurs de la nature dans le département de Bounkiling, seul N diawar Wade a accepté de parler à visage découvert, avec fermeté et engagement. « *Je suis prêt à mourir pour mon terroir mais je dénoncerai tout délinquant de la forêt car c'est notre seul moyen de subsistance* », peste-t-il.

Et de déballer les manSuvres du PCR de Tankon « *le samedi 18 mai 2013 j'ai pris le sieur Babacar Cissé en flagrant délit de coupe de bois vert des espèces de Dimb à Saré Pathé Sagna. Il était en possession de 12 troncs fraîchement abattus alors qu'il ne détenait qu'un bout de papier livré par un agent forestier du nom de Faye du secteur de Bounkiling autorisant une coupe de 8 troncs. Cissé a déclaré travailler pour le compte du président du conseil rural de Tankon, Samba Sayandé Diallo* ».

Les investigations poussées nous ont permis de disposer des révélations selon lesquelles des élus de Tankon ci-haut cités et mis en cause, avaient stocké 500 poutrelles dispersées en quatre entrepôts à Tankon, Boussankili, Thiéwel et Saré Pathé Sagna.

La troisième affaire impliquant le PCR de Tankon fait état d'une saisie par lui-même d'une tronçonneuse des mains d'un gambien. « *Celui-ci le corrompt à concurrence de 150.000F empruntés des religieux de Saré Pathé Sagna prétextant la construction de leur mosquée. Le délinquant fuit et les religieux portent l'affaire aux forces de police de Bourème en territoire gambien* », charge N diawar Wade.

Un autre témoin et non moins conseiller rural de Tankon, toujours le cite, l'accusant d'avoir empoché 300.000 FCfa pour taire une coupe de bois vert entreposé sur trois sites : Dialambéré, Saré Demba et Soma en Gambie. Aussi bien à Tankon que sur toute la bande frontalière, des élus sont trempés dans des cas avérés de corruption manifeste.

A Kandion Mangana et Tankon, des élus tels que Samba Cissé, Lamine Diallo et Sana Diao ont comparu à la barre

pour transactions frauduleuses sur le bois de vaine. Dans cette zone, cinq personnes ont été interpellées le 30 mai 2013 à Mounkoutala (6 kilomètres de la frontière) en partance pour la Gambie. Et ce sont les populations elles-mêmes qui s'étaient érigées en boucliers pour immobiliser trois charrettes à traction équine et deux autres tirées par des ânes, toutes remplies de billes de bois vert.

Chacune d'elles a payé une amende de 300.000 FCfa pour recouvrer la liberté. Dans la zone de Médina Yoro Foula, le président du conseil rural de Badiang Maïguel Baldé a purgé une peine d'un mois d'emprisonnement ferme en 2012 pour son implication avérée dans le réseau de trafic de bois vert.

Dans ces mêmes manSuvres, les chefs de village y trouvent leurs comptes. Celui de Mansabang Malamine Camara se serait payé le luxe d'« autoriser » la coupe de 180 troncs d'arbre par la délivrance d'un bout de papier d'écolier portant un cachet artisanal. Et ce sont des véhicules gambiens qui seraient venus chercher ces bois de véne, le 12 mars 2012. Son collègue de Saré Yaya est accusé des mêmes délits de délivrance de documents administratifs autorisant les coupes de bois et pendant ce temps, le chef de village de Kanicounda à la lisière des la frontière, vend quant à lui des « laisser passer » aux exploitants forestiers. Point de doute que l'ensemble de ces documents ainsi produits sont faux en écritures administratives et passible de peines lourdes. Si pour les chefs de village ce sont l'ignorance et le poids de la vieillesse qui guident leur volonté, il n'en demeure pas moins que les élus, eux, sont à la recherche de gain facile, insouciant de l'impact environnemental du massacre du couvert végétal.

### Des chinois au cSur de la manSuvre

Ce trafic international de bois s'effectue suivant un schéma savamment planifié à partir du pays de Dr Alaji Yaya Ejéjé Jammeh, président de la République de Gambie. Au cSur de la manSuvre, apparaissent des chinois bien installés à Banjul, la capitale, et accessoirement à Sérakounda la deuxième grande ville. Leur présence est attestée par des révélations concordantes d'exploitants eux-mêmes sans trop vouloir faire savoir les rouages de ce trafic qui les nourrit. Ces chinois ont donc des intermédiaires à qui ils remettent de fortes sommes d'argent le plus souvent en dollars et en CFA. Ces derniers s'appuient sur des exploitants qui leur apportent la commande de bois.

Les transactions sont multiples se font en espèces sonnantes et trébuchantes ou bien en nature. Pour ce cas de figure, ce sont des tronçonneuses, des motos à vitesse, des vélos, des vivres, entre autres denrées, qui servent de monnaie d'échange.

Connaissant la situation sociale précaire des populations locales, ces chinois leur proposeraient des vivres contre des troncs d'arbre. « *Moi j'ai accepté des sacs de riz, de l'huile et du sucre car je suis pauvre et ma famille peine à mettre quelque chose sous la dent* », a reconnu le vieux Samba Cissé du Kabada. Quant à Ousmane Diallo, un habitant de Kirkamaba en territoire gambien mais établi à Sinthioumadado, il atteste officier pour les chinois avec qui il est en contact permanent dans ce commerce de bois, un aveu obtenu après plusieurs questions esquivées. « *Il n'y a pas de prix fixe, avec 100.000 FCfa, nous pouvons avoir jusqu'à 10 troncs verts dans des localités où les populations sont vraiment dans le besoin* », note ce délinquant surnommé le « Chinois » du fait de sa proximité avec ces étrangers. Une fois collecté, le bois est stocké dans les villages de la Gambie situés à la frontière tels que Léba Wolof, Bouring, N diobène, Missira Maiama et Gambie Sara. Dans la partie sénégalaise, les villages actifs dans le trafic illégal de bois vert sont pour l'essentiel Boussanki I et II, Diguanté, Saré Samba, Huntéré, Saré Pathé Sagna Thiéwel Birame, Saré Thierno, Sinthiou Barry, Saré Amath Samba I et II, Gouthou I, II, et III, Satème et Sassémak, Tous appartiennent à la communauté rurale de Tankon, frontalière à la Gambie.

### 700.000 Tonnes de bois

Le ministre de l'Environnement et du développement durable, **Aly Aïdar**, a déclaré en fin juillet dernier à Ziguinchor

que « *les chinois ont lancé à partir de la Gambie, une commande de sept cent mille (700.000) tonnes de bois* ». Pour endiguer ce massacre de la forêt, le ministre a dit avoir engagé une croisade musclée contre ce qu'il appelle « l'économie criminelle ». Outre la traque de terrains avec des brigades forestières, il est aussi prévu de saisir le ministère de la Justice pour alourdir les peines contre les pilliers de l'environnement. Ali Haïdar était dans la région sud du pays pour lancer la campagne de reboisement de 90.000 pieds de cocotiers et l'introduction de 3.000 pintades pour reconstruire l'écosystème.

### Chinois et indiens se partagent le gâteau

L'implication des sujets étrangers dans ce réseau fait dire à Daniel André, le directeur national des eaux et forêts, chasses et de la conservation des sols, alors en visite de travail à Sédhieu, que l'agression frise la provocation de la part de la Gambie voisine : « *Aujourd'hui nous sommes agressés de toutes parts, ce sont des actes de guerre parce que quand on vous pille vos ressources naturelles on pille le pays, on pille les générations futures. Chaque sénégalais doit se lever et prendre le mal à bras le corps pour circonscrire le phénomène qui nous installe progressivement dans la précarité et la catastrophe* ». Dans le nord Bignona, le troc du bois avec des motos fait l'effet de mode dit on, dans toute la bande frontalière avec le pays du président le Dr Yaya Diamé dans la zone du Fogny, de Makhmouda Chérif à Diouloulou en passant par Baïla, Siléty, Kabeum.

En visite de travail dans la région, il y a moins d'un an, en charge du département de l'Ecologie et de la protection de la nature, Aly Aïdar, avait promis de prendre des mesures idoines, en rapport avec l'ensemble des corps de défense et de sécurité, à savoir les militaires, les gendarmes, les agents des eaux et forêts et chasse, de la douane entre autres. « *Nous ferons en sorte qu'il y ait une synergie dans la protection de la nature car, à défaut, c'est la catastrophe* ». Interrogé sur le bras destructeur des sujets étrangers impliqués dans ce trafic, le ministre de l'écologie et de la protection de la nature avait dénoncé avec véhémence : « *De l'autre côté de nos frontières avec la Gambie, il y a des Indiens et des Chinois qui réceptionnent des billes de vene des mains des jeunes sénégalais à qui ils remettent des moto- vitesse. Ce sont des individus qui pillent nos ressources et nul n'ignore que le désert conduit à la misère. Le processus a commencé, il est temps de le freiner* ».

### Carte blanche aux exploitants

Des agents des eaux, forêts et chasse corrompus jusqu'à la moelle, on en trouve dans le secteur nord de la Casamance, attestent des membres des comités de vigilance. Les témoignages les plus concordants jettent des forestiers, bien en uniforme, dans la poubelle des paramilitaires les plus indignes de l'histoire de la protection de l'environnement. A Pata, l'adjudant chef Omar Sall chef du secteur des eaux, forêts et chasses de la localité est accusé de corruption par le jeune Ousmane Cissé membre du mouvement citoyen pour le développement de Médina Yoro Foula, formé en techniques de contrôle citoyen de l'action publique et de la surveillance sentinelle des forêts. « *J'ai personnellement pris en flagrant délit le sieur Moussa Mb allo, très proche dans ses affaires, de l'adjudant chef Omar Sall. En possession d'une tronçonneuse et de 35 planches de vene, il a ensuite confirmé ses connexions avec le commandant avant de tenter de nous corrompre avec une liasse de 75.000 CFA, ce que nous n'avons pas voulu accepter. Et ce jour là aussi, Sall a refusé de le verbaliser comme pour confirmer cette connivence coupable* », a fait savoir Ousmane Cissé.

Et de se laisser aller à fond dans le déballage : « *En avril 2012 nous avons saisi 131 troncs de bois vert fraîchement abattus et 02 tronçonneuses des mains de Amadou Cissokho, Saïbo Dramé et de Fodé. Tous ont avoué agir pour le compte de Omar Sall et de ses acolytes que sont Amadou Télli Diallo, Banou Sylla et Moussa M ballo. Des délinquants m'ont même méprisé, me renseignant que même si l'adjudant chef Omar Sall est au courant, c'est lui-même qui demanderait aux délinquants de s'enfuir avant l'arrivée des forestiers car ces gens opérèrent pour son compte* », a déclaré Ousmane Cissé. Sissao Baldé, auxiliaire sous-surveillant des forêts, atteste des propos de son collaborateur. Ils mettent dans le panier de la corruption l'agent Boniface Gomis, chef du secteur départemental des

eaux, forêts et chasses de Médina Yoro Foula, de même que Gora Diop, ingénieur des eaux et forêts et inspecteur régional de Kolda au moment des faits, précisent ces auxiliaires avec qui ils ont, du reste, longtemps collaboré dans la protection de l'environnement. « *Tous ces forestiers que nous venons de citer sont corrompus jusqu'aux os. Nous avons travaillé avec eux en toutes saisons. Nous connaissons tous leurs Morus operandi. Chacun d'eux dispose d'une équipe qui lui est propre et qui lui apporte des recettes issues des coupes de bois. Ici dans la zone, tout le monde connaît Sérigne Badiane, réputé être le plus grand délinquant des forêts mais il jouit de la complicité de ces forestiers tout comme les sieurs Amadou Talli et Banou Dramé couvert par le manteau de sous-surveillants forestiers* ».

Et de poursuivre « *le jour où ces gens vont pour couper le bois, ces forestiers corrompus éteignent leurs téléphones portables pour ne pas être accessibles pour les populations ou tout autre indicateur.* » Ces deux jeunes de Médina Yoro Foula ont aussi juré sur l'honneur pour attester l'implication du commandant Gora Diop ingénieur des eaux et forêts et ancien inspecteur des eaux et forêts de la région de Kolda. « *En 2012, deux camions avaient chargé du bois à Fafacourou sur lequel nous sommes tombés. Les discussions étaient très houleuses avec le convoyeur Omar Sylla qui a finalement avoué rouler pour Gora. Dès qu'il a appris notre présence sur les lieux, Gora Diop a tenté de nous corrompre par une promesse de billets de banque. Notre refus continue à le mettre toujours mal à l'aise* ». Ousmane Cissé de déclarer que « *cet ingénieur l'avait finalement mis en mal avec des gambiens qui l'ont incarcéré pour un mois assorti d'une amende de 650.000F CFA. Les agents de la police gambienne m'ont menacé de mort arguant que je cherche à dynamiter leurs deals desquels plusieurs personnes tirent leurs subsistances* ». Dans le département de Bounkiling, les noms de Mame Adama Sall, agent forestier au secteur et de Niassy en service dans le Kabada, sont sur plusieurs chefs d'accusation. A l'exception de N diawar Wade, le seul qui a accepté de parler à découvert, nous avons eu le témoignage anonyme à charge de cinq autres personnes dont deux recueillis auprès des forestiers contre leurs collègues ainsi cités dans des sales draps.

### Les mis en cause démentent et banalisent

« *Je suis en service ici à Pata depuis 2006 et jamais dans ma carrière professionnelle je n'ai pensé à mettre en péril les forêts que je suis chargé de protéger, alors ce n'est pas au seuil de ma retraite que je vais le faire. Ce sont des déclarations fausses et calomnieuses* ». Ces démentis sont de l'adjudant chef Omar Sall du secteur des eaux et forêts de Pata, prononcés en présence des pépiniéristes, Banou Sylla et Amadou Diallo.

Pour sa part, Boniface Gomis l'agent des eaux et forêts de Médina Yoro Foula se défend aussi : « *Ni de près ou de loin je ne suis mêlé à une quelconque affaire de fraude sur le bois, au contraire ce sont des malfaiteurs que nous traquons à longueur de journée qui cherchent à nuire à notre réputation. On ne peut pas être là à combattre le trafic de bois et faciliter les coupes illégales, c'est absurde* ». Quant à l'inspecteur Gora Diop, alors patron des forestiers de la région de Kolda, il a tout simplement répondu par un rire moqueur à ses détracteurs et anciens collaborateurs (indicateurs) dans la traque des délinquants des forêts, et de faire remarquer que « *En fait ces gosses cherchent à tout prix à nuire à notre réputation car ils ont fini par devenir des acolytes des coupeurs et nous les avons identifiés et jetés en prison.* »

Du côté du nord Sédhiou où des accusations gravissimes sont faites à l'encontre des bérêts verts de Bounkiling, des répliques sont produites à la dimension de l'affront. « *Ce sont des mensonges graves portés par des gens très mal intentionnés comme ce N diawar Wade qui a tout d'un drogué. C'est parce que nous les traquons à outrance qu'ils cherchent à briser nos carrières mais ils n'ont qu'à mettre sur la table les preuves de leurs allégations. Il avait monté un coup pour entraîner le président du conseil rural de Tankon dans le précipice alors que celui-ci était détenteur d'un permis de coupe à utilité communautaire, destiné à la mosquée du village* », répond Mame Adama Sall du secteur des eaux et forêts de Bounkiling.

Pour ce qui est de Samba Sayandé Diallo le président du conseil rural de Tankon, accusé de connivence avec des

réseau de coupeurs de bois, il dément et explique que « *Depuis mon élection le 25 janvier 2012 en remplacement de samba Sayandé Diop décédé le 8 du même mois, j'ai renvoyé plusieurs équipes de coupeurs de bois qui sont des revendeurs de bois aux chinois. Si j'étais de connivence je ne l'aurais pas fait pour profiter des sommes d'argent qui brandissent partout. La coupe de bois dont parle N diawar Wade est un faux débat car, moi je suis détenteur d'un permis de coupe de 6 troncs de Dimb pour la construction de la mosquée du village, ce que les forestiers dont Mame Adama Sall, lui ont confirmé.* » Sayandé Diallo de conclure que « *ce sont des batailles politiciennes de positionnement et il faut trouver des motifs pour éliminer son adversaire politique* ». Interrogé sur cette affaire qui alimente beaucoup de conversations dans la région, Moussa Dramé, l'inspecteur régional des eaux et forêts de Sédhiou ayant pris service très récemment, souligne que « *des solutions sont envisagées au sommet de l'Etat à travers le ministère de l'environnement et du développement durable pour venir à bout de cette destruction des forêts. Je sais qu'il y a une forte complicité locale des populations qui délivrent aux délinquants de faux papiers pour pouvoir entrer en Gambie.* » Au sujet de la corruption des agents forestiers, l'inspecteur Moussa Dramé déclare ne pas disposer de preuves mais prévient « *nous n'avons pas d'éléments à conviction qui prouvent l'implication de nos agents mais si cela s'avère, nous produirons des rapports pour rendre compte de la situation et des sanctions appropriées seront prises conséquemment* », promet-il.

### **Un tracteur de Yaya Jammeh saisi avec 16 troncs de veine**

Les agents des eaux et forêts de Bounkiling dans le nord de la région de Sédhiou ont saisi, le jeudi 13 septembre 2012, un tracteur immatriculé BJL 93 70 F et transportant du bois de contrebande estimé à 16 troncs de vène vert. L'engin est l'une des logistiques du parc automobile et agricole du président gambien Dr Yaya Jammeh. Le conducteur avoue travailler dans sa ferme de Kanilaye. Tout porte à le croire car sur le camion tracteur est estampillé à droite la mention Kanilaï farms LTD, du nom d'une entreprise qui s'active dans l'agriculture dans ce fief du numéro un gambien. Le conducteur du nom de Bassirou Badji a été cueilli aux environs de 23H heures lors d'une opération combinée des gendarmes et les forestiers de Bounkiling appuyés par les militaires du 26e bataillon de reconnaissance et d'appui (BRA) de Madina Wandifa.

### **Un préjudice de 20 milliards, selon Amnesty**

Amnesty International se désole du pillage des ressources forestières dont le préjudice est estimé à plus de 20 milliards CFA par an au dépend de l'Etat du Sénégal, selon toujours son directeur Seydi Gassama. « *D'après les explications de l'agent des eaux et forêts, le préjudice engendré par le pillage des ressources forestières est énorme et est estimé à plus de 20 milliards de CFA par an* ». Au-delà des exploitants civils, la section sénégalaise de Amnesty International pointe un doigt accusateur sur le mouvement des forces démocratiques de Casamance et au Etats voisins du Sénégal « *le MFDC et les deux Etats voisins du Sénégal (Gambie et Guinée Bissau) sont les plus grands prédateurs des forêts et il est temps que cela cesse car la forêt est le seul moyen de subsistance de l'homme, le pillage constitue une catastrophe pour les populations* », fait-il remarquer. Se prononçant sur ce drame écologique, Abdoulaye Cissé le président de la convention régionale des jeunes de Kolda qualifie ce vaste trafic de bois de « catastrophe » et de « bombe écologique à retardement ». Outre les coupes de bois, il estime que « *la poussée démographique notamment dans la communauté rurale de Bourouco donne un coup de grâce à certains massifs forestiers ; et ce sont ces occupants qui favorisent des connexions avec les délinquants en provenance de la Gambie, sous la force financière des chinois qui s'y sont établis* ».

De même, l'Association des volontaires pour la protection de l'environnement (AVPE) dirigée par El Hadji Mamadou Seydou Diallo de Diallocounda tire la sonnette d'alarme et invite l'Etat à mettre les moyens dans la protection de l'environnement au vue de la gravité de la situation sur le terrain.

### **Obstacles multiples**

Plusieurs accords dont celui sur l'environnement y compris la convention sur les zones humides lient le Sénégal à la Gambie dans le cadre de la protection commune des ressources naturelles. Mais impossible à ce jour de cerner les véritables contours d'un partenariat bilatéral entre ces deux Etats en matière de défense et de surveillance des forêts. La porosité des frontières entre le Sénégal et la Gambie exacerbée par l'insurrection indépendantiste dans le nord Fogny sous la bannière du Mouvement des forces démocratique de Casamance (MFDC) annihile toute propension d'actions communes efficaces et efficientes de terrain.

Le ministre a bien conscience des obstacles dont principalement cette question d'insécurité en Casamance. « *C'est vraiment un écueil de taille et j'en ai personnellement parlé à l'aile politique du MFDC pour leur dire qu'il est de leur responsabilité de préserver les ressources des forêts pour le simple constat qu'il ya des secteurs qu'ils contrôlent* », a indiqué Aly Aïdar.

### **Le péril environnemental**

Il est très communément admis que l'abattage des forêts supprime des habitats naturels et menace gravement la faune et la flore. Il peut conduire à la réduction de la biodiversité. La déforestation a également des répercussions sur la nature des sols et sur le climat car les arbres et les forêts jouent un rôle prépondérant dans le cycle de l'eau et dans la stabilité des sols. D'une part, en réduisant le ruissellement de l'eau sur les sols, les arbres lui permettent de s'infiltrer dans la terre. Pendant la saison des pluies, trop d'eau se déverse dans le fleuve qui entre en crue. La déforestation favorise donc les inondations. L'absence de brise vent du fait des arbres dessouchées entraîne l'appauvrissement des sols par le phénomène de lessivage.

### **45.000 ha de forêt déboisés par an**

Au Sénégal, 45.000 ha de forêt sont déboisés par an. L'information a été donnée le vendredi 2 août 2013 à Dakar, lors de l'atelier d'évaluation du Projet d'amélioration et de valorisation des services des écosystèmes forestiers (Pasef). L'information est d'Alioune Badara Kaere, représentant du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), un des partenaires du Pasef. Selon lui, cela induit une perte accélérée des terres arables, une érosion des sols dans les bassins versants et une réduction de leur capacité de rétention.

L'atelier a évoqué également les modèles pour l'élaboration d'un schéma d'éco-taxation et les mécanismes de compensation comme outils pour une gestion durable des écosystèmes forestiers et de leurs services dans un contexte de lutte contre la pauvreté. Cette rencontre a regroupé une centaine de participants constitués d'élus locaux, d'autorités administratives, de directeurs d'Agence régionale de développement (Ard), de techniciens du ministère de l'environnement&

### **Obligations du code forestier**

Dans la Loi N98/03 du 08 janvier 1998, décret N98/164 du 20 février 1998, au chapitre II relatif aux infractions et pénalités, l'article L35 stipule : « *Tout exploitant d'une forêt du domaine national, tout acheteur de coupe, est civilement responsable des infractions commises par toute personne relevant de son autorité et au contexte contrevenu aux dispositions du présent code, dommages et intérêt et frais auquel cette personne a été commandé* ».

### **Endiguer le mal**

Suivant la définition contenue dans le code forestier, les forêts s'entendent comme des terrains recouverts d'une formation à base d'arbres, d'arbustes ou de broussailles d'une superficie minimale d'un seul tenant d'un hectare,

dont les produits exclusifs ou principaux sont le bois, les écorces, les racines, les fruits, les résines, les gommés, les exsudats et huiles, les fleurs et les feuilles. Continuent d'être considérées comme forêts durant une période de dix ans à compter du jour où est constatée la destruction, « *les formations forestières ayant subi une coupe ou un incendie entraînant leur destruction totale* ».

Au titre II de la Loi n 98-164 du 20 février 1998 portant code forestier sur la gestion des forêts, il est mentionné la réalisation de plans d'aménagement des forêts comme alternative au massacre des couverts végétaux. L'aménagement forestier comporte un ensemble de techniques de conduite et de traitement des forêts d'après toujours le code, aux fins de les pérenniser et d'en tirer le maximum de profit. « *Le plan d'aménagement forestier consiste en une programmation de l'aménagement dans le temps et dans l'espace pour la réalisation de ce profit aux plans économique, social, culturel ou environnemental* ». Ce plan est requis pour la gestion de toute forêt dont la superficie est supérieure à vingt hectares (&)

Le plan de gestion constitue la partie du plan d'aménagement qui contient les décisions sur le découpage de la forêt et le calendrier des coupes. Il contient les principales prescriptions de l'aménagement concernant le programme des exploitations, ainsi que le programme des travaux pendant la durée d'application de l'aménagement. Dans la région de Sédhiou, c'est le projet USAID/Wula Nafaa qui en a expérimenté dans les collectivités locales de Oudoucar et de Sakar dans l'est de la région et l'initiative porte ses fruits dans le sillage de la préservation des ressources forestières. Il convient de mettre toute la rigueur dans la procédure d'obtention des titres de coupes de bois dans le cadre de la réglementation en vigueur, depuis les autorisations préalables auprès des élus locaux jusqu'à la délivrance des permis de coupe chez les forestiers et suivant, bien entendu, les obligations du code forestier.

Par ailleurs et face à l'insécurité grandissante dans le nord de la région sur toute la bande frontalière à la Gambie, exacerbée par la rébellion indépendantiste en Casamance, l'Etat du Sénégal se doit d'installer un cordon de sécurité par l'ouverture de positions militaires outillées d'un important dispositif de renseignements généraux, en collaboration avec les services gambiens de la défense. Cette forme de coopération inter étatique sera gage d'une mobilité contrôlée sous le schéma de comités sentinelles paritaires.